

DONNEES DE REFERENCE

Dernière rédaction : 26/02/2016

EQUIPEMENT PONCTUEL	Producteur : APUR Droits d'usage et de diffusion : mise à disposition en Open Data sous licence ODbL
----------------------------	---

1 DEFINITION**1.1 Définition de l'objet**

Un équipement est un lieu qui rend des services collectifs à la population. Il est géré par des organismes publics ou privés. Sont exclus les services de nature commerciale, comme par exemple les banques.

Chaque équipement est répertorié dans une nomenclature à trois niveaux : 16 catégories de niveau 1, 59 catégories de niveau 2 et 319 catégories de niveau 3. Par exemple :

- NIV1 catégorie 10 = Enseignement et éducation,
- NIV2 catégorie 101 = Enseignement du premier degré
- NIV3 catégorie 10112 = École maternelle et annexe

Cette nomenclature est aussi utilisée pour répertorier les équipements surfaciques (voir fiche Emprise équipement). De son côté, la Ville de Paris s'est servie de cette nomenclature pour initialiser le référentiel des équipements et créer sa propre nomenclature.

Sur Paris, des données quantitatives ou qualitatives recueillies parfois en même temps que la connaissance de l'équipement, (par exemple le nombre de places en crèches, ou le nombre d'élèves ou de classes des lycées...). Les éléments complémentaires recueillis sont fonction de la catégorie de deuxième niveau.

1.2 Étendue géographique

Les quatre départements : Paris (75), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val de Marne (94)

1.3 Contraintes géographiques et topologiques

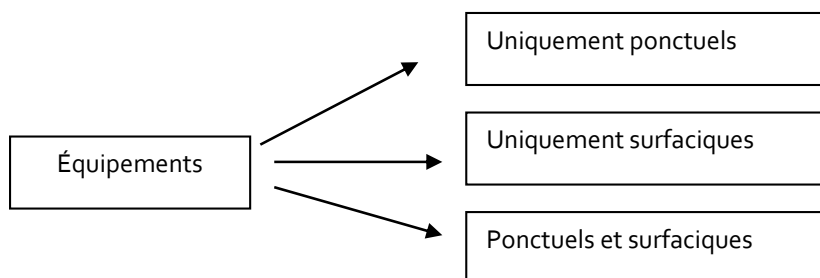
Couche graphique vectorielle est de type ponctuel. Le point est localisé par son adresse.

Sur Paris, l'APUR localise chaque équipement au moyen de son adresse par géocodage avec la couche graphique des points adresses.

Hors Paris, l'APUR localise chaque équipement au moyen de son adresse par géocodage au moyen des différents référentiels adresses disponibles. Si le numéro de l'adresse est non renseigné, l'équipement est positionné le long du premier segment, une vérification et un positionnement manuel du point est ensuite effectuée autant que possible d'après l'orthophoto aérienne, le plan des guides des sites internet communaux, les pages jaunes.

Le ponctuel de l'équipement est toujours positionné dans le polygone de l'îlot ou le polygone de l'emprise de l'équipement si celui-ci existe. Toutefois aujourd'hui la cohérence entre les emprises d'équipement et les ponctuels n'est pas de 1 pour 1.

Trois cas se présentent comme le montre le schéma ci-dessous :



DONNEES DE REFERENCE

Dernière rédaction : 26/02/2016

1.4 Identification et clés

Nom informatique de l'objet : EQUIPEMENT_PONCTUEL

Nom court de l'objet : EP

Identification informatique : N_SO_EP

Clé sémantique : La clé sémantique est formée du nom de l'équipement, de son adresse et enfin de son code de nomenclature à 3 niveaux. Le changement de valeur de ces attributs au cours du temps n'est pas considéré comme un changement d'identité, par exemple une piscine dont seul le nom aurait changé, reste le même équipement. Il ne s'agit donc pas d'une véritable clé sémantique. Toutefois est considéré comme doublon, deux équipements qui auraient le même nom, la même adresse et le même code nomenclature niveau 3.

1.5 Changement d'identifiant et disparition d'objets

Changement de l'identifiant : pas de changement de l'identifiant quel que soit le changement de l'un des attributs, même d'un des attributs de la « clé sémantique ».

Conservation de l'identifiant : conservation de l'identifiant quel que soit la mise à jour d'un des attributs de l'objet y compris en cas de correction de positionnement.

Disparition de l'identifiant : Il disparaît si l'objet n'existe plus.

1.6 Limites d'usage et remarques

Ce fichier des équipements est aussi complet que possible compte tenu des moyens mis en œuvre. Selon les études menées à l'Apur un travail plus approfondi sur certaines catégories d'équipements a pu être réalisé (par exemple, les équipements culturels pour l'étude « offre culturelle dans le cœur de l'agglomération francilienne »).

2 CARACTERISTIQUES DESCRIPTIVES

2.1 Type de donnée

Les équipements ponctuels sont des données graphiques et descriptives.

2.2 Définition des attributs

Attributs :

Nom	Libellé	Type	O	Spéc.	Valeurs possibles
N_SO_EP	Identifiant séquentiel de l'équipement	N	O		
L_EP_MAJ	Nom de l'équipement en majuscules	C8o	O		
L_EP_MIN	Nom de l'équipement en minuscules	C8o	O		
C_CAINSEE	Code INSEE de la commune	N	O		
C_POSTAL	Code postal de la commune	N	O		
N_VOIE	Numéro dans la voie	N			
C_SUF1	Lettre voie	C			D_C_SUF1 b (bis), t (ter), q (quater), c (quinquies)
C_SUF2	Deuxième suffixe du numéro	C		Paris	Domaine D_C_SUF2
C_SUF3	Troisième suffixe du numéro	C		Paris	Domaine D_C_SUF2
C_DESI	Désignation de la voie	C4			Domaine D_C_DESI
C_LIAISON	Articles de liaison entre le type de voie et le libellé de la voie (de, de la, du, des)	C7			Domaine D_C_LIAISON
L_VOIE	Nom de la voie	C6o	O		

DONNEES DE REFERENCE

Dernière rédaction : 26/02/2016

Nom	Libellé	Type	O	Spéc.	Valeurs possibles
C_NIV1	Nomenclature de l'équipement de niveau 1	N	O		Domaine D_C_NIV1
C_NIV2	Nomenclature de l'équipement de niveau 2	N	O		Domaine D_C_NIV2
C_NIV3	Nomenclature de l'équipement de niveau 3	N	O		Domaine D_C_NIV3
B_PUBLIC	Statut public	C1			OUI /NON
C_GESTION	Gestionnaire	C			Domaine D_C_GESTION
D_ANNEE_CR	Année de création	N		Paris	
B_MONUMENT	Monument remarquable	C		Paris	OUI /NON
B_SITE	Lieu touristique	C		Paris	OUI /NON
LIB_QL1	Libellé Attribut qualitatif 1	C			Domaine D_LIBELLE
VAL_QL1	Valeur Attribut qualitatif 1	N			Domaine fonction de C_NIV2
LIB_QL2	Libellé Attribut qualitatif 2	C			Domaine D_LIBELLE
VAL_QL2	Valeur Attribut qualitatif 2	N			Domaine fonction de C_NIV2
LIB_QL3	Libellé Attribut qualitatif 3	C			Domaine D_LIBELLE
VAL_QL3	Valeur Attribut qualitatif 3	N			Domaine fonction de C_NIV2
LIB_QN1	Libellé Attribut quantitatif 1	C			Domaine D_LIBELLE
VAL_QN1	Valeur Attribut quantitatif 1	N			Domaine fonction de C_NIV2
LIB_QN2	Libellé Attribut quantitatif 2	C			Domaine D_LIBELLE
VAL_QN2	Valeur Attribut quantitatif 2	N			Domaine fonction de C_NIV2
LIB_QN3	Libellé Attribut quantitatif 3	C			Domaine D_LIBELLE
VAL_QN3	Valeur Attribut quantitatif 3	N			Domaine fonction de C_NIV2

Liens avec d'autres données :

Nom	Objet lié	O	Spécificité	Fiche décrivant l'objet
N_SQ_CO	Commune	O		COMMUNE
N_SQ_AR	Arrondissement		O Paris	ARRONDISSEMENT

2.3 Compléments de définitions pour certains attributs

Niveau 1 de la nomenclature des équipements (C_NIV1) : codification sur 2 chiffres (10 = enseignement, 11 = petite enfance, 12 = sport,) en 16 postes

Niveau 2 de la nomenclature des équipements (C_NIV2) : codification sur 3 chiffres (101 = Enseignement du premier degré, 102 = Enseignement du second degré, 103 = Enseignement supérieur et recherche,) en 59 postes

Niveau 3 de la nomenclature des équipements (C_NIV3) : codification sur 5 chiffres (10111 = Classe de très petite section, 10112 = Ecole maternelle et annexe, 10113 = Ecole élémentaire et annexe, ...) en 319 postes.

Gestionnaire (C_GESTION) : gestionnaire de l'équipement : Association, Assistance Publique, Département, Etat, Municipalité/commune, Région, Tutelle de l'état.

DONNEES DE REFERENCE

Dernière rédaction : 26/02/2016

Année de création de l'équipement (D_ANNEE) : année de construction de l'équipement. Cette donnée est beaucoup plus renseignée sur Paris pour les équipements qui ont été créés depuis la dernière mandature et dans le cadre du PADD

Libellé/Valeur attributs qualitatifs (LIB_QLx/VAL_QLx) et quantitatifs (LIB_QNx/VAL_QNx) : 21 catégories (de niveau 2) ont au moins une donnée complémentaire associée (qualitative ou quantitative). Aucune donnée n'est renseignée en Petite Couronne.

A titre d'exemple, pour l'enseignement du premier degré (101), un équipement contiendra les valeurs suivantes :

LIB_QL1 (rempli obligatoirement) = « Catégorie d'enseignement prioritaire », VAL_QL1= 1 (ZEP)

LIB_QN1 (rempli obligatoirement) = « Nombre de classes », VAL_QN1= 25

LIB_QN2 (rempli obligatoirement) = « Capacité d'accueil », VAL_QN2 = 600

Se référer au tableau Excel DICTIONNAIRE_DONNEES_COMPLEMENTAIRES_NIV2 pour la liste des catégories de niveau 2 pouvant contenir des données complémentaires.

2.4 Compléments de définition pour les liens

Néant

3 ORIGINE ET MISE A JOUR :

3.1 Système de projection

Dénomination : RGF93 Lambert 93

3.2 Paris

La base de données sur les équipements ponctuels a été initialisée pour l'étude du PADD en 2002. Par la suite, elle a été mise à jour pour une série d'études du programme de travail de l'APUR.

Sources de l'information :

- les bulletins municipaux d'arrondissement,
- la publication des ouvertures et fermetures d'équipements par la Ville de Paris,
- les éléments figurant au plan parcellaire du STDF,
- les données fournies par les services gestionnaires des équipements de la Mairie de Paris (DASCO, DJS, DAC,...).
- le tout est complété par l'exploitation des données des Ministères pour certaines catégories (équipements de santé, d'éducation, etc.) et de divers sites Internet.

Mode de constitution des données : Saisie manuelle ou récupération de fichiers numériques (pour certaines catégories), puis géocodage avec normalisation des adresses.

Date de l'information : 2015

Mise à jour : Par campagne successive. En 2005, en 2007, en 2011, en 2014 le fichier a donné lieu à une importante mise à jour.

3.3 Hors Paris

Sources de l'information :

Les « guides » transmis par les communes et des recherches sur Internet (sites des villes mais aussi des Ministères recensant les équipements de leur compétence).

Mode de constitution des données : saisie manuelle des adresses et géocodage. Puis correction manuelle à partir des documents sources disponibles (photo-aérienne, plan des guides municipaux) pour les cas suivants :

- numéros de voirie non renseignés: repositionnement du point géocodé dans la voie
- adresse non trouvée dans les référentiels adresses: positionnement manuel

DONNEES DE REFERENCE

Dernière rédaction : 26/02/2016

.Date de l'information : principalement 2008 (date d'édition des guides communaux), mise à jour partielle en 2014 et 2015 (équipement culturels, équipements Départementaux 93)

Mise à jour : Irrégulière. Le rythme de mise à jour dépend des besoins des membres de l'Apur et du programme de travail qu'ils souhaitent réaliser chaque année. A ce jour, plus de 10 000 équipements ont été saisis sur les 3 départements de la Petite Couronne.

4 FORMATS DE DIFFUSION

4.1 Implémentation SIG

Format : GDB (Standard ESRI)

Nom de la couche : EQUIPEMENT_PONCTUEL

4.2 Téléchargement Open Data

Format :

SHP (shapefile)

Feuille de calcul (CSV)

KML (Keyhole Markup Language)

5 PRODUCTEUR, DROITS D'USAGE ET MODALITES DE DIFFUSION

5.1 Producteur

Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)

6 LICENCE DE REUTILISATION DES DONNEES

Afin de déterminer les droits et les devoirs des réutilisateurs de cette donnée, l'Apur a adopté la même licence que la Ville de Paris pour ses données disponibles en Open Data sur son site (<http://opendata.paris.fr/>) et qui est adaptée de la licence ODbL (Open Database Licence) de l'Open Knowledge Foundation.

En téléchargeant ces données mises à disposition sur le site internet de l'Apur, vous validez les conditions de réutilisation de ces données.

Résumé de la licence

Attention : ce résumé n'est pas un contrat de licence en soi mais uniquement un élément informatif, seul le texte complet du contrat de licence fait foi :

http://opendata2.paris.fr/opendata/document?id=78&id_attribute=48

Vous êtes libres :



De partager : copier, distribuer et utiliser la base de données.



De créer : produire des créations à partir de cette base de données.



D'adapter : modifier, transformer et construire à partir de cette base de données.

DONNEES DE REFERENCE

Dernière rédaction : 26/02/2016

Aussi longtemps que :

Vous mentionnez la paternité : Vous devez mentionner la source et la date de la dernière mise à jour de la base de données pour toute utilisation publique de celle-ci, ou pour toute création produite à partir de la base de données, de la manière indiquée dans l'ODbL. Pour toute utilisation ou redistribution de la base de données, ou création produite à partir de cette base de données, vous devez clairement mentionner aux tiers la licence de la base de données et garder intacte toute mention légale sur la base de données originaire. Le « Réutilisateur » peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers « L'Information » et assurant une mention effective de sa paternité.

Vous partagez aux conditions identiques : si vous utilisez publiquement une version adaptée de cette base de données, ou que vous produisiez une création à partir d'une base de données adaptée, vous devez aussi offrir cette base de données adaptée selon les termes de la licence ODbL.

Vous gardez ouvert : si vous redistribuez la base de données, ou une version modifiée de celle-ci, alors vous ne pouvez utiliser de mesure technique restreignant la création que si vous distribuez aussi une version sans ces restrictions.

Responsabilité

- « L'Information » est mise à disposition telle que produite ou reçue par le « Producteur », sans autre garantie expresse ou tacite qui n'est pas prévue par la présente licence.
- Le « Producteur » garantit qu'il met à disposition gratuitement « L'Information » dans les libertés et les conditions définies par la présente licence. Il ne peut garantir l'absence de défauts ou d'irrégularités éventuellement contenues dans « L'Information ». Il ne garantit pas la fourniture continue de « L'Information ». Il ne peut être tenu pour responsable de toute perte, préjudice ou dommage de quelque sorte causé à des tiers du fait de la réutilisation.
- Le « Réutilisateur » est le seul responsable de la réutilisation de « L'Information ». La réutilisation ne doit pas induire en erreur des tiers quant au contenu de « L'Information », sa source et sa date de mise à jour.

Définitions

- Producteur : Il s'agit de l'entité qui produit « L'Information » et l'ouvre à la réutilisation dans les libertés et les conditions prévues par cette licence.
- Réutilisateur : Il s'agit de toute personne physique ou morale qui réutilise « L'Information » conformément aux libertés et aux conditions de cette licence.
- Information : Il s'agit des données ou des informations proposées à la réutilisation dans les libertés et les conditions de cette licence.